

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PAU
6 RUE D'ORLEANS
64027 PAU CEDEX



1538-003834-0001



M CERVINO LUIS MIGUEL
150 CHE DOPHINE
64290 AUBERTIN

1538-003834-2-2-01-007668

Vos références

Numéro fiscal (C) : 18 60 578 339 256
Référence de l'avis : 19 64 4053368 87
Numéro de contrat de prélèvement : M3 64 0051099 96
RUM* FR46ZZZ005002M364005109996
Numéro de propriétaire : 072 C00128S
Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 0351 MB4WRX
M CERVINO LUIS MIGUEL

PROP/INDIVIS MB4WRZ
MME DE RUEDA FRANCOISE A

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019
* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 107,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 475,00 €

Acomptes mensuels versés 368,00 €

Compte à débiter :
FR76 3000 3015 7100 0519 7966 503
M OU MME LUIS CERVINO
SG LESCAR

Prochaines échéances 2019

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	46,00 €
15 OCTOBRE 2019	46,00 €
15 NOVEMBRE 2019	15,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	47,00 €	15 JUIN 2020	47,00 €
17 FEVRIER 2020	47,00 €	15 JUILLET 2020	47,00 €
16 MARS 2020	47,00 €	17 AOÛT 2020	47,00 €
15 AVRIL 2020	47,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	47,00 €
15 MAI 2020	47,00 €	15 OCTOBRE 2020	47,00 €

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 SIP OLRON-SAINTE-MARIE SAID OLRON-EST 14 RUE ADOUE
 BOITE POSTALE 139 64404 OLRON STE MARIE CEDEX
 Tél : 05 59 88 66 37

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez vous auprès de votre opérateur)

Département : 640 PYRENEES-ATLANTIQUES

Commune : 072 AUBERTIN

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		7,57%	%	1,00%	13,47%	0,215%	%	0,152%	
Taux 2019		7,57%	%	1,00%	13,47%	0,216%	%	0,148%	
Propriétés bâties									
Adresse		150 CHE DOPHINE							
Base ①		2007		2007	2007	2007		2007	
Cotisation		152		20	270	4		3	449
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018		149		20	265	4		3	
Cotisations 2019		152		20	270	4		3	449
Variation		+2,01%	%	0%	+1,89%	0%	%	0%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		35,10%	%	3,28%	30,86%	0,549%	14,80%	0,325%	
Taux 2019		35,10%	%	3,28%	30,86%	0,537%	14,40%	0,304%	
Propriétés non bâties									
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles		22		22			27	22	
Cotisations 2018		7		1			4		
Cotisations 2019		8		1			4	0	13
Variation		+14,29%	%	0%	%	%	0%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État									
Base Collectivité									
La base communale des terres agricoles exonérée est de 5 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		13	
						Dégrevement Habitation principale			
						Dégrevement JA État			
						Dégrevement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :		475	